

L'INDEPENDANCE CANADIENNE

MONTRÉAL

JOURNAL DE L'APPEL AU PEUPLE.

TROIS-RIVIÈRES

TARIF DES ANNONCES

Première insertion (par ligne).....\$ 0 10
Autres insertions..... 0 05

Arrangement particulier pour les annonces à l'année.

Toutes communications par la malle pour affaires devront être adressées à

BARTHE & CIE.

Il y aura constamment au bureau une personne chargée de répondre pour les affaires, Nos. 42 et 44, Rue du Fleuve.

Ce journal est et sera imprimé et publié en la cité de Trois-Rivières, le samedi, par G. I. Barthe, Propriétaire et Rédacteur, aux numéros 42 et 44, Rue du Fleuve, étant sa place d'affaire et son domicile, à qui toutes communications concernant la rédaction devront être adressées.

NOTRE PROGRAMME POLITIQUE

- 1. Le gouverneur-Général payé et ses dépenses défrayées par la Métropole.
2. Gouverneurs provinciaux élus tous les cinq ans avec un traitement n'excédant pas \$6,000.
3. Vente de Spencer Wood, la résidence actuelle du Gouverneur de la Province de Québec et d'autres propriétés appartenant au gouvernement, aux fins de payer nos dettes provinciales.
4. Sénat électif au second degré, tous les cinq ans, les propriétaires fonciers et les électeurs sachant lire et écrire ayant seuls droit de vote.
5. Sénat électif au second degré, tous les cinq ans, les propriétaires fonciers et les électeurs sachant lire et écrire ayant seuls droit de vote.
6. Liberté religieuse : écoles séparées - Pas d'Écoles sans Dieu !
7. Abolition du droit de veto fédéral.
8. Abolition du double mandat pour le Sénat et le Conseil Législatif.
9. Vote obligatoire à peine de déchéance.
10. Suffrage universel : one man one vote !
11. Abolition de l'Acte du Cens Electoral.
12. Loi sommaire punissant d'un mois un an de prison l'acheteur et le vendeur, le corrupteur et le corrompu lors d'une élection politique.
13. Scrutin de liste par circonscription électorale, et représentation basée sur la population pour chaque arrondissement.
14. Réformes judiciaires.
15. Indépendance des Juges et leur exclusion absolue de toutes participations aux différends des partis politiques, les questions constitutionnelles seules devant être soumises à la Cour Suprême.
16. Les Juges choisis, autant que possible, parmi les membres du barreau qui se sont exclusivement livrés à l'exercice de leur profession durant dix années, et ce sur recommandation spéciale de la majorité des membres des divers conseils du Barreau de chaque Province au scrutin secret, de même que la chose se pratique pour le choix des Evêques Catholiques recommandés à Rome.
17. Abolition de l'institution du Grand Jury.
18. Libre échange avec le monde entier, restreint seulement pour les besoins d'un revenu strictement nécessaire au service public.
19. Abolition des taxes provinciales.
20. Réorganisation de la milice en vue de la création d'une petite armée nationale effective, au lieu et place de la comédie militaire actuellement contrôlée par un ministre de la milice qui s'y entend comme un aveugle-né en couleurs.
21. Parlements convoqués à époques fixes.
22. Réduction du nombre des ministres fédéraux et provinciaux.
23. Abolition de la charge coûteuse et à la fois inutile de M. Chs Tupper à Londres.
24. Maintien de nos institutions religieuses, civiles et nationales, telles qu'elles existent aujourd'hui, et des privilèges accordés aux diverses nationalités peuplant le Dominion, à savoir : liberté, tolérance, respect et justice mutuels.
Et, last but not least, nous invoquons et ne cessons d'invoquer l'Indépendance du Canada, c'est-à-dire l'établissement d'une

LE "BOODLAGE"

Voilà un mot que l'on a pris, nous ne savons dans quelle langue humaine, mais qui a une signification abominable.
Depuis la Confédération surtout, la corruption politique est montée de la cave au grenier.
Le peuple ne doit pas se faire illusion à ce sujet.
Les politiciens ne payent pas les votes en vue. Ils les achètent pour les revendre avec profit.
C'est un commerce de consciences qui ressemble à la vente des bœufs, etc., avec cette différence que le dernier est légitime et l'autre ignoble.
Aussi longtemps qu'il y aura des corrompus, il y aura des corrupteurs en affaires publiques et, pour employer l'excécrable mot reçu, du Boodlage.
Il nous semble que le sens moral ne devrait pas être éteint partout ; que le patriotisme n'est pas et ne sera pas toujours et partout une chose du passé dans notre Canada et dans notre province surtout !
Il fut un temps où l'élection de nos députés ne leur coûtait rien à peu près, mais hélas ! depuis vingt ans surtout, la situation est devenue intolérable.
Il y a, à notre sens, deux remèdes au mal que nous signalons et que tous les honnêtes gens déplorent.
Le premier est dans le réveil du sens moral de la population et des peines à être édictées par les ministres de Dieu de toutes les dénominations religieuses.
Le clergé catholique a, surtout un moyen infailible, celui du refus des sacrements à l'acheteur et au vendeur, au corrupteur et au corrompu, quels qu'ils soient, mais sans restrictions, c'est-à-dire avant, durant et après chaque élection générale ou partielle.
L'autre moyen venant en aide au premier et le complétant, est indiqué dans notre programme.
Loi sommaire punissant de six mois de prison le corrupteur et le corrompu, l'acheteur et le vendeur.
Telle a été l'opinion exprimée par un publiciste distingué, M. Goldwin Smith, telle est la nôtre, telle doit être celle de tous les gens honnêtes, car l'influence morale invoquée en premier lieu n'est pas toujours, hélas ! seule efficace.
Cette loi devrait être explicite.
Il doit y avoir moyen de rédiger une loi en quelques mots, décrétant que sur plainte sommaire devant un juge de la cour supérieure, Pierre qui aura donné de l'argent, de la boisson ou une valeur quelconque à Paul qui l'aura accepté, pour son vote, en faveur de M. X, appuyé d'une preuve satisfaisante, subitont, sans appel, chacun, six mois de prison et seront tous deux défranchisés durant cinq années.
Et quand il n'y aura plus d'électeurs à vendre, il n'y aura plus d'acheteurs !
Le Boodlage aura vécu et ce mot excécrable ne fera plus partie du langage canadien...
La corruption est dans l'air. C'est une véritable épidémie. Sans être un Pasteur, nous avons indiqué, croyons-nous, les moyens de tuer le microbe. Qu'on essaie et les politiciens des deux partis (qui ont recourus, par la force des choses, à l'admettre, à des moyens que la conscience réprovoque) seront à l'aise !

En cela, nous nous flattons, sans illusion, d'être l'écho de la voix du peuple !

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS ELECTIFS.

Tel est l'un des articles de notre programme.
Les coups d'état de Letellier et notamment celui d'Angers, démontrent clairement que ces personnages ne sont autre chose, que des pions entre les mains des ministres fédéraux.
Mieux vaudrait l'union législative que le prétendu système fédéral actuel : ça coûterait moins, cher, et le résultat, quant à l'autonomie provinciale serait peu différent.
En effet, avec l'union législative des comités aux communes et au sénat, sous le contrôle des ministres feraient les affaires des Provinces, et tout le rouage despotique des gouvernements provinciaux disparaîtrait.
Qu'avons-nous aujourd'hui.
Nous avons des gouvernements provinciaux, et celui de Québec en est un, dans un état de langueur chronique.
Et ces gouvernements, maintenus si pompeusement, ne sont que des marionnettes entre les mains du premier ministre fédéral, sous le bon plaisir de la Cie du Pacifique, la institution anglaise, qui non seulement régit, mais gouverne positivement le Dominion, à sa guise.
En sorte que, en esprit et en vérité, c'est M. Van Horne qui est le czar de la Puissance du Canada.
Il ne reste plus que le Grand Tronc à acheter, pour que toute la population canadienne, et surtout les canadiens français, soient taillables et corvéables à merci !
Le danger du pouvoir absolu du gouvernement central avait été prévu, lorsqu'il s'est agi de confédérer les provinces, non pas dans tous les détails ci-dessus énumérés, chose impossible alors, mais en principe.
Nous nous rappelons avoir reçu un jour une lettre de l'honorable Ls. Archambault, ayant la portée ci-dessus. Elle fut publiée. Cartier s'en alarma. Il manda de suite M. Archambault et parvint à le rassurer. C'est alors que Cartier fit, en partie, ses confidences à M. Archambault, au sujet de M. Macdonald, qui furent révélées plus tard ; mais M. Archambault nous les confia alors dans l'intimité. Cela, aujourd'hui, appartient à l'histoire, en sorte qu'il nous est permis d'en parler.
Nous étions alors en faveur de la Confédération, mais avec l'appel au peuple.
Nous ne voulions pas que ce système fut imposé par le gouvernement existant, mais adopté par une nouvelle députation élue à cette fin. M. Archambault était d'abord de cet avis, mais il finit par céder aux instances de Cartier, qui lui démontra, non sans raison, que les Provinces Maritimes avec l'appel au peuple tueraient le projet. Mieux valait le leur imposer, sans à les amadouer ensuite et le résultat a prouvé que Cartier prévoyait juste avec encore cette différence toutefois, que les blue noses ont non seulement été amadoués mais ils se sont emparés de l'établissement et ce sont eux qui nous gouvernent.
De tout ce qui précède, il résulte clairement que le moyen de ne pas continuer d'avoir pratiquement comme aujourd'hui, l'union législative, serait de rendre les Lieutenants gouverneurs électifs.

Un conservateur de la plus belle eau, et un écrivain remarquable d'abord, dans une brochure en faveur de la confédération, Mr J. C. Taché, dont nous avons eu récemment à déplorer la perte demandait alors, que les Lieutenants Gouverneurs fussent électifs.
Le motif de M. Taché, exprimé dans sa brochure était, au meilleur de notre mémoire ce qui est arrivé, à savoir qu'en esprit et en vérité, les Lieutenants-Gouverneurs doivent régner et non pas gouverner, ce qui serait le cas, s'ils étaient électifs, pendant que nommés par le pouvoir central, ils font et défont les ministres provinciaux, envoyant paître les députés, rendant le gouvernement responsable illusoire, sans que le peuple puisse les atteindre et les punir ; pour sauter criminellement la clôture constitutionnelle ainsi que s'en est vanté cyniquement M. Angers.
Pour ces raisons et d'autres que nous mettrons plus tard en lumière, nous soumettrons au peuple l'opportunité de demander énergiquement que les lieutenants-gouverneurs soient nommés par lui.

A NOS AMIS LES CONSERVATEURS HONNETES.

REGARDONS-NOUS BIEN EN FACE.
Nos principes—Nos modèles.
"Qu'y a-t-il de plus beau que l'histoire du grand parti libéral anglais dans ce siècle ? Au début, c'est Fox, le sage, le généreux Fox, défendant la cause des opprimés partout où il y a des opprimés. Un peu plus tard, c'est O'Connell, le grand O'Connell, revendiquant et obtenant pour ses coreligionnaires les droits et les privilèges de sujets anglais. Il est assisté dans cette œuvre par tous les libéraux des trois royaumes Grey, Brougham, Russell, Jeffrey et une foule d'autres. Puis vient successivement l'abolition de l'oligarchie gouvernementale, le rappel des lois prohibant le commerce des céréales, l'extension du suffrage aux classes ouvrières, et enfin, pour couronner le tout, l'abolition de l'église d'Angleterre comme église d'état en Irlande."
Membres du Club Canadien ! libéraux de la province de Québec ! voilà quels sont nos modèles ! voilà quels sont nos principes ! voilà quel est notre parti !
Il est vrai qu'il existe en Europe, en France, en Italie, en Allemagne, une classe d'hommes qui se donnent le titre de libéraux, mais qui n'ont de libéral que le nom, et qui sont les plus dangereux des hommes. Ce ne sont pas des libéraux, ce sont des révolutionnaires... Avec ces hommes, nous n'avons rien de commun ; mais c'est la tactique de nos adversaires de toujours nous assimiler à eux. Ces accusations sont au-dessous de nous, et la seule réponse que nous puissions faire dignement, c'est d'affirmer nos véritables principes, et de faire en telle sorte que nos actes soient toujours conformes à nos principes.
—Discours de l'honorable M. Laurier sur le Libéralisme politique 26 juin, 1877.
OPINION DE "LECHO DU SOIR" NEW-BEDFORD, MASS.
M. Mercier était un orateur puissant, un tribun cher au public, et son incomparable triomphe de 1886

prouve jusqu'à quel point il savait émouvoir les populations.
Sa mort prématurée est un deuil national auquel prennent part les canadiens immigrés. Et ce n'est pas sans raison que nos compatriotes expatriés pleurent la perte du patriote défunt, car il les aimait, et jamais il ne manqua une occasion de vanter leur courage, leur esprit d'entreprise et leur attachement à la langue française.
Voici ce qu'il disait d'eux, l'un des derniers encore, alors que la main de la mort commençait déjà à s'appesantir sur lui :
"Est-ce par paresse, par caprice ou parce qu'ils n'aiment pas leur pays, ainsi que le proclame une certaine école pour pallier les affreux résultats de sa politique, que les Canadiens s'en vont aux Etats-Unis ?
"Je répudie cette prétention, je proteste de toutes mes forces contre cette atroce calomnie lancée gratuitement à la figure du million de braves et respectables Canadiens qui vivent chez nous si sains. Je les connais, ces Canadiens des Etats-Unis ; je connais leur intelligence, leur respectabilité, leur esprit d'ordre, leur amour du travail ; je connais surtout, leur patriotisme, et il faut bien le dire, puisque c'est la vérité, je crois que sous le rapport du patriotisme ils sont nos supérieurs. Nulle part ailleurs qu'aux Etats-Unis vous ne trouverez des Canadiens aimant plus sincèrement le pays de leurs pères, plus attachés à nos institutions, aussi énergiquement déterminés à les maintenir, à les défendre envers et contre tous.
" Mais tout cela n'éteint pas chez eux l'amour de leur pays natal ; les succès qu'ils obtiennent ne leur font pas oublier le sol chéri de leur patrie ; le tourbillon commercial et industriel qui les environne, ne leur fait pas perdre le souvenir de leur cher Canada.
"Changez notre état politique ; améliorez notre situation économique ; faites en sorte que le Canada leur offre les avantages matériels qu'ils vont chercher là-bas, et vous les verrez revenir dans ce pays qu'ils n'ont pas cessé d'aimer et dont seule, la dure nécessité les a chassés.
"C'est ainsi qu'au lieu de l'émigration nous aurions l'immigration des Canadiens, qui viendraient nous faire bénéficier de l'expérience qu'ils ont acquise dans les arts, l'industrie et le commerce, grossir nos rangs, augmenter notre influence comme race et comme nation."
M. Mercier s'est éteint en disant son rêve favori : l'Indépendance du Canada. C'est en traitant cette grave question qu'il s'imposa à l'attention de tous les Canadiens instruits, qu'il parlait de nos compatriotes émigrés, dans les termes que nous venons de citer.
Le regrettable défunt était cher aux Canadiens de la république américaine, et il a pu se convaincre personnellement de l'estime qu'ils avaient pour lui, lors de sa tournée aux Etats-Unis, il y a un peu plus de deux ans.
OPINION FRANÇAISE SUR L'INDEPENDANCE
On aimera sans doute à savoir ce qu'on pense au loin de l'avenir du Canada.
Voici en passant l'opinion d'un grand journal quotidien de Paris, le Matin :
" Bien que nous ne croyons pas à la réussite prochaine du mouvement séparatiste qui se dessine au

Canada, l'espèce d'agitation à laquelle la force expansive du réveil national donne lieu ne peut que raviver en nos âmes le vif intérêt que nous avons toujours porté à ce pays d'origine française et, par contre, un ressentiment non moins national et de plus longue date encore contre l'Angleterre et les entraves qu'elle apporte à nos entreprises coloniales sur tous les points du globe.
" Nous ne saurions oublier, et les Canadiens-français l'oublient encore moins, que c'est sur le lindépendance de cette terre si libérement abandonnée par Louis XV que Montcalm, Lévis, Vaudreuil et Bougainville ont tenté de si héroïques efforts, hélas, en pure perte.
" Aujourd'hui, un parti jeune et puissant s'organise là-bas. De fréquentes manifestations, hi-n que renfermées dans une stricte rivalité, jettent néanmoins une vive flamme dans le cœur des patriotes. Et, bien que le triomphe de la bonne cause paraît, malheureusement, bien éloigné, si bien incertain, nous voulons quand même espérer pour l'honneur de l'humanité que nos frères canadiens finiront par obtenir justice pour leur si légitimes revendications.
" Nos souhaits, c'est tout ce que nous pouvons offrir à ces braves gens jusqu'à nouvel ordre. Nous voudrions qu'ils leur portent bonheur, plus tard, mais d'abord bon leur donnent confiance.
" L'exemple des Irlandais est là pour montrer aux Canadiens-français qu'il ne faut jamais renoncer à la lutte quand on a le droit pour soi."
OPINION DE "LA PATRIE"
LA GRANDE CONFERENCE
On sait que pour pallier à l'effet déplorable du fiasco de ce pauvre villet orangiste de Bowell, en Australie, le gouvernement fédéral a inventé un projet de conférence intercoloniale avec les possessions anglaises du Pacifique et du sud de l'Afrique.
Les colonies anglaises ont pris au sérieux cette proposition qui n'avait d'autre objet que de donner une apparence d'utilité aux sommes votées pour solder le voyage du ministre des douanes.
L'affaire a pris des proportions qui étonnent le gouvernement canadien lui-même, au point qu'il ne sait pas lequel de ses ministres désigner pour la conférence qui s'ouvre pourtant assez prochainement, le 22 juin.
Voici jusqu'à présent quels sont les délégués dont les noms ont été communiqués au gouvernement :
Gouvernement impérial : lord Jersey.
Nouvelles-Galles du Sud : Hon. W. H. Suttor, vice-président du conseil exécutif.
Victoria : sir Henry Wrisson, procureur-général et les hon. Simon Fraser et N. Fitzgerald.
Queensland : sir E. Forrest et l'hon. A. J. Thyme, ministre de la Justice.
Nouvelle Zélande : Alfred L. Smith.
Australasie : l'hon. E. Fulford.
Afrique du Sud : sir J. H. de Villiers, Juge en Chef de la colonie du Cap et sir Chas Mills, agent général à Londres.
Tasmanie : E. C. N. Braddon, agent général à Londres.
L'Australie Occidentale, Terre-neuve et les Indes Occidentales, n'ont pas encore accepté l'invitation de prendre part à la conférence.

L'intérêt public n'est aucunement surexcité par cette conférence qui n'est en somme, tout le monde le comprend, qu'un coup monté pour amuser les badauds.
La mission de F. Foster aux Antilles a été un déplorable fiasco.
La mission de sir John Thompson à la conférence de Behring a été une honte et un désastre pour le Canada.
La mission de sir Chs Tupper à Madrid, pour conclure un traité hispano-canadien, est un four.
La mission de sir Chs Tupper à Paris pour faire passer un traité franco-canadien tourne à la confusion de notre diplomatie.
Comment peut-on espérer faire quelque chose dans le petit cénacle d'Ottawa ?
Allons, prenons-en notre parti. TANT QUE NOUS SERONS UNE COLONIE, IL N'Y A RIEN A ESPÉRER POUR NOUS.
(Cela est clair comme de l'eau de roche ! Réd.)
Les Bons Principes à l'Envers
Ceux qui me connaissent savent que je suis un lutteur et plus je vieillie, plus j'aime l'odeur de la poudre. Un vieux soldat de la vieille garde... qui !...
Et quand je vois les bons principes à l'envers, l'on comprend que cela m'ennuie d'avantage, attise le feu qui couvait sous la cendre.
Voici pourquoi et comment, cette fois-ci j'ai lu dans la Vérité (et la Vérité de M. Tardivel ça n'est pas toujours le mensonge), ce qui suit :
" Le Trifluvien nous assure que les théories de la Vérité sur la position que les Canadiens-Français devraient prendre à Ottawa sont de « ces exagérations qui nuisent au crédit de la presse catholique et en amoindrisent la valeur aux yeux de bien des esprits droits. » Voilà une proposition plus facile à formuler qu'à prouver. Lorsque notre confrère aura d'autre chose à nous offrir que sa simple affirmation, nous verrons s'il y a lieu de modifier notre manière de voir. En attendant, nous ne sommes pas inquiets. Attant que nous pouvons le constater, nos théories sur ce sujet, très mal vues des politiciens et de ceux qui vivent de la politique ou qui y tiennent par un bien quelconque, sont admises par les personnes vraiment désintéressées. Cela nous suffit."
La Vérité est rédigé par M. Tardivel, qui pose en Veni!ot canadien-français et le Trifluvien par un employé du gouvernement que ce bon M. Ayotte vient d'engager, n-t-il dit, sous sa signature, il y a quelques jours, pour défendre le Bon Dieu contre le diable (sic). Comme si le Bon Dieu avait besoin de ce bon P. V. Ayotte et de son engagé pour le défendre contre le diable... sans compter que ce bon M. Ayotte est un engagé.
Cette fois M. Tardivel a raison de démasquer les hypocrites...
Le fait est que je n'en aurais rien dit encore si le Trifluvien n'eût pas publié un entrefilet menteur et insolent, dans son dernier numéro à l'adresse de l'INDEPENDANCE CANADIENNE que je suis obligé de défendre.
G. I. BARTHE.
On nous informe que le "Glenora" le cheval trotteur de nos concitoyens M. M. Paineton et Charlebois a remporté un magnifique succès jeudi dernier au grandes course du parc Lépine de Montréal.

FEUILLETON

DRAMES DE LA VIE REELLE

GRAND ROMAN CANADIEN PAR G. I. BARTHE

IV

(Suite)

Au village sauvage, aujourd'hui la florissante paroisse de St-Thomas de Pierreville, de laquelle s'est même détachée une nouvelle paroisse St-Elphège, on fit lâcher. Ces dames se reposèrent pendant que les chevaux dévoraient leur galon d'avoir.
Après en avoir conféré avec Mathilde, particulièrement, et s'être enquis d'un vieil Abénaquis, il fut résolu qu'on abrégerait la distance en traversant en plein milieu de la Baie Lavallière, le danger étant comparativement nul à celui que le père Gabriel n'avait pas prévu sur le lac.
Lorsqu'on laissa le village Sauvage, le soleil avait disparu et le crépuscule s'annonçait lentement. Mais l'obscurité n'était pas à redouter, car la pleine lune apparaissait déjà ronde et blanche à l'horizon pour jeter sa pleine lumière juste au moment où la carriole prenait la route conduisant à la Baie de la Vallière. Peu après, le ciel étoilé étincelait comme chargé de diamants. C'est ainsi que, grand train, nos voyageurs étaient agréablement conduites, passant au milieu des toujours coquettes, même en hiver, Isles de Sorel, encore si bien appréciées des sportsmen et qui devaient être, plus tard, le théâtre de l'un des drames que nous aurons à raconter.

Il était près de neuf heures du soir, lorsque nos voyageurs arrivèrent, saines et sauvées, au fort de Sorel où elles mirent pied à terre au Presbytère, le gendre du père Gabriel D... les ayant poliment remerciées en recevant les £4 de Mathilde et leur ayant annoncé qu'il repartirait au petit jour, le lendemain matin.
En entendant le bruit des grelots et, peu après, les trois coups de rigueur du marteau en cuivre à la porte principale du presbytère, une ancienne maison en pierre, dont le corps principal existe encore bien que perdu dans les améliorations indispensables qu'on y a faites depuis ; en entendant, avons-nous dit, le bruit inusité et le choc des valises déposées sur le perron, le Rév. M. K... alors curé du bourg de William Henry, ne se rendit pas bien compte des visiteurs qui lui arrivaient à cette heure tardive de la journée.
Il s'empressa, toutefois, de prendre une des deux bougies sur sa table de travail et d'ouvrir la porte.
Quelle ne fut pas sa surprise de voir deux dames entrer sans cérémonie, et de reconnaître Julie ! et Mathilde !—Arriver ainsi sans me prévenir, s'exclama le vieillard en tendant ses deux mains à Julie, mais pour toute réponse Julie lui passa ses deux bras autour du cou d'un mouvement gracieux, puis ses deux bêtises dans son sein, le tout accompagné de deux baisers retentissants, sur chacune des joues, comme le ferait un enfant sautant au cou de son père, ce dont le vénérable prêtre parut ravi, tant il est vrai de dire que les effusions de la jeunesse sont angéliques ! La réception faite à Mathilde, bien que plus réservée, fut aussi cordiale.
La vieille servante du curé apparut alors, mais comme elle connaissait ces dames, elle gronda moins fort, en vue des nombreux préparatifs pour leur réception.

Orgueil légitime dont tous ceux qui profitent de nos bonnes ménagères canadiennes ne se plaindront pas !
La bonne femme conduisit ces dames à leur chambre et descendit, précipitamment pour, au moins, marmottait-elle, préparer quelque chose de suite et quelqu'autre chose, en temps pour le réveillon, lequel, constatons-le pour l'acquisition de la conscience de tous les intéressés, ne laissa rien à désirer, les presbytères, en tous temps et en tous lieux, étant d'ailleurs des maisons hospitalières. Un excellent bouillon à la reine qu'on ne goûte plus hélas ! comme beaucoup de bonnes choses du passé, étant venu vers minuit continuer l'œuvre de la vieille ménagère. On fit ensuite la si touchante prière en commun, la ménagère présente et, Dieu l'entendit sans doute, et exauça les supplices de tous, car on dormit partout dans l'heureuse maison les poings fermés, jusqu'après huit heures du matin et ce, contrairement à l'habitude du curé qui ne fut levé qu'à sept heures ce matin-là, mais à l'exception toutefois de la ménagère qui, debout au petit jour, avait tout préparé et attendait avec impatience le retour du curé qui était à dire sa messe et l'apparition de nos deux héroïnes, pour leur servir un déjeuner appétissant, parfumé de l'odeur du moka.
Il faut dire que, durant la veillée, Julie avait expliqué sa surprise au vénérable prêtre, en lui annonçant que son mari l'avait accompagné jusqu'à Québec, où il s'était fait remplacer par Mathilde avec la promesse que, quinze jours environ plus tard, il viendrait réclamer sa légitime moitié, tout en laissant Mathilde en otage, ainsi que, du reste, cette dernière en avait l'habitude un peu partout, dans la famille.
Et, en disant la famille, le curé en faisait partie. En effet, c'était lui qui avait baptisé Julie, lui avait fait faire sa première communion et qui l'avait mariée, il n'y avait pas encore une année révolue, à Sorel même. Et, constatons en outre, que,

L'Indépendance Canadienne.....

Imprimé et publié à TROIS-RIVIERES, QUE., - CANADA Aux Nos. 42 et 44 Rue du Fleuve. Boite de Poste 5911, Telephone 185

ABONNEMENT Un an.....\$1.00 | 6 mois..... \$0.50 ANNONCES La ligne première insertion...10 cents Insertion subséquente..... 5 cents Prix spéciaux pour annonces à longs termes.

FETE PATRONALE DE SA GRAND-DEUR MGR. L. F. LAFLECHE EVEQUE DES TROIS-RIVIERES

Nous regrettons infiniment que les détails relatifs à la publication de notre second numéro ait absorbé tout notre temps et que nous ne puissions pas pour aujourd'hui, faire un rapport digne de l'éclat de la fête patronale ne notre Vénéré Pasteur. Cependant, à titre d'enfant de la grande famille trifluvienne, nous nous associons de tout cœur à tous ses diocésains pour offrir à Sa Grandeur nos hommages respectueux à l'occasion de sa fête patronale.

O CANADA, MON PAYS, MES AMOURS!

Comme le dit un vieil adage : Rien n'est si beau que mon pays. Et de le chanter, c'est l'usage. Le mien je chante à mes amis. L'étranger voit avec un œil d'envie Du Saint-Laurent le majestueux défilé. A son aspect le Canadien s'écrie O Canada, mon pays, mes amours!

Le Canadien, comme ses pères, Aime à chanter, à s'égarer. Deux, aisé, vil en ses manières, Foli, galant, hospitalier. O Canada, mon pays, mes amours!

PENSEZ-Y BIEN

La Presse disait l'autre jour : "Le dernier recensement donne au Canada une étendue de 3,610,257 milles carrés. "Le Canada est aussi vaste à lui seul que toute l'Europe qui ne mesure que 3,755,002 milles carrés. "Il est trente fois plus grand que l'Angleterre et l'Irlande qui ne dépassent pas 121,115 milles et excède de 600,000 milles le territoire des Etats-Unis. "Si cette autre statistique est vraie, que le monde entier couvre une étendue de 52,511,004 milles carrés et que sa population soit approximativement de 1,433,887,000, le Canada se trouve à représenter plus qu'une quatorzième partie de la calotte terrestre. "Etant donc donné que l'immense territoire que l'on a baptisé du nom pompeux de Puissance du Canada ne compte que quatre millions d'âmes, c'est-à-dire un habitant par mille carré, cela prouve qu'il y a place ici pour une formidable immigration et que nous pouvons loger, nourrir et même enrichir une population presque égale à celle du continent européen.

II

Si je faisais du journalisme aujourd'hui, j'arborerais fièrement le drapeau de l'Indépendance du Canada.

La confédération, qui a vécu 20 ans, se disloque. Cela est clair pour tout observateur. La Nouvelle-Ecosse demande la sécession; le Nouveau-Brunswick ne demanderait pas mieux que de s'annexer aux Etats-Unis; Manitoba est poussé à cette extrémité; les griefs du Nord-Ouest continuent d'être sérieux; la Colombie Anglaise ne se ferait pas prier longtemps pour suivre la même voie; toutes ces provinces n'ayant pas, comme la province de Québec, des intérêts particuliers à sauvegarder, ne songent qu'au côté matériel, et nul doute que leur côté matériel est de s'américaniser.

La convention des premiers-ministres des provinces à Québec démontre clairement qu'il faut un changement. L'Union commerciale, à mon sens, ne serait qu'un expédient. Nous avons atteint l'âge de majorité comme peuple. La tutelle doit cesser. Le domaine que nous avons à exploiter est immense, et nous sommes en état de faire nos propres affaires. Nos hommes publics ne sont inférieurs à ceux de n'importe quel pays du monde. Sans parler du passé, les Macdonald, Blake, Tupper, Cartwright, Laurier, Mercier, Chapleau, etc., joueraient un rôle brillant et utile sur n'importe quel théâtre politique du monde. Nos ressources sont inépuisables. Chaque jour de nouveaux horizons se montrent à nos regards étonnés, tant pour la colonisation que pour l'industrie et le commerce. De l'Atlantique au Pacifique, la distance ne compte plus, et le commerce du monde entier est à nos portes. Cependant, nous sommes dans un état de vasselage, sinon humiliant, au moins paralysant nos élans vers le progrès; nous ne pouvons faire nos propres traités avec les autres nations. Downing Street est toujours notre porte de prison. Et pourquoi, je vous le demande? Voici, par exemple, la question des pêcheries qui se présente. L'Angleterre nous envoie, comme commissaire principal, M. Chamberlain, qui, comme diplomate, est aux antipodes de lord Dufferin.

Un immense cri de mécontentement s'échappe de toutes les poitrines irlandaises des Etats-Unis et du Canada et elles sont légion. M. Chamberlain a cependant dit vrai, l'autre jour, à propos de l'union commerciale. Si, a-t-il dit, en résumé, vous avez le commerce libre avec les Etats-Unis et que vous imposez des droits aux produits des manufacturiers anglais, ma foi, cela équivaut à une rupture du lien colonial. Vous aurez tout, et l'Angleterre n'aura rien. Il faut, si le lien colonial doit continuer, que l'intérêt canadien soit subordonné à l'intérêt de la Métropole ou, du moins, les avantages soient réciproques. Aussi on se demande avec alarme si M. Chamberlain ne sera pas prêt à sacrifier les intérêts des pêcheries canadiennes, de même qu'il a sacrifié les libertés de l'Irlande à l'intérêt général de l'empire. Qui en doute?

A part le prestige, le lien colonial ne procure aucun avantage à l'Angleterre. Et de notre côté, à part la protection que son glorieux drapeau inspire à nos libertés, l'avantage est nul et les désavantages sont nombreux. Que la guerre éclate en Amérique ou en Europe, et, si c'est en Amérique, on se battra sur notre dos; si c'est en Europe, notre contribution de sang et d'argent n'aurait pas, au besoin, de limites, et cela, en toute possibilité, pour des intérêts, dans lesquels nous n'aurions pas même voix délibérative. Mais la loyauté nous ferait un devoir de répondre à l'appel de la métropole jusqu'à notre dernier sou, jusqu'à notre dernier homme valide, et nous le remplissons ce devoir. Mais cela n'empêche pas que nous pouvons bien nous poser

la question si le moment n'est pas arrivé, pour les Canadiens, de penser à eux comme le fait tout homme qui atteint l'âge de majorité. Nos hommes publics, dans tous leurs discours, ne manquent jamais d'engager le peuple à se familiariser avec l'idée que tous, tant que nous sommes anglais, écossais, français, métis et même sauvages, nous sommes tous des Canadiens. M. Letellier de Saint-John dans un discours qu'il prononça à Ottawa, à l'Institut Canadien, alors que j'étais député, abordant ce sujet, compara la nationalité canadienne à un arbre puissant, dont l'un des rameaux les plus vivaces représentait la nationalité française, et, avant longtemps, disait-il, notre Confédération canadienne deviendra indépendante, formera une autre république et, sous la protection morale de l'Angleterre et de la France, notre avenir sera assuré.

Le fait est que le moment est arrivé d'agiter l'opinion publique en ce sens. Nos chefs de parti ne peuvent pas le faire c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas prendre l'initiative, de part et d'autre, mais l'opinion publique peut leur imposer cela. C'est la presse qui forme l'opinion publique. Et, sans jeu de mots, si la PRESSE arborait aujourd'hui ce drapeau et le dérolait sous le regard de Dieu et du peuple avec le même talent vivace qu'elle a montré en d'autres circonstances, il ne se passerait pas bien des années, peut-être de nos jours, sans que l'opinion publique, imposée à ses chefs politiques, l'INDEPENDANCE DU CANADA comme la seule solution efficace aux très sérieuses difficultés actuelles, résultant de la Confédération telle qu'elle nous a été imposée. J'étais pour, en faveur de la Confédération, mais avec l'appel au peuple. Elle nous a été imposée par des législateurs qui n'avaient pas été élus pour cela. Et, nous avons failli subir l'Union Législative, qui nous menace encore, Cartier n'étant plus!

Republique Canadienne Confédérée serait bientôt le mot d'ordre politique dans toutes les provinces où l'opinion publique existe, et jamais nous n'avons vu l'opinion publique partout si alerte comme aujourd'hui. L'instruction et les moyens de communications ont fait depuis quelques années de tels progrès que l'intelligence des hommes est continuellement en rapport et que de ce frottement naît nécessairement la lumière en toutes choses.

Quelques journaux français se récrient souvent lorsqu'ils entendent nos hommes publics comme Chapleau, Mercier, Laurier, dire: "Nous ne sommes que des Canadiens," et l'on se demande que devient la réalisation de cet axiome la nationalité canadienne française?

Faites de la confédération canadienne une république ou un état indépendant, avec le principe fédéral en esprit et en vérité comme base, et ne soyez pas en peine de la nationalité canadienne française: Le rameau du grand arbre dont a parlé M. Letellier ne s'achèvera pas, ne mourra pas; il a trop de sève! Et quand même que le tronc de l'arbre lui-même périrait, le rameau plein de sève lui survivrait par la transplantation, sinon autrement!

Je termine comme j'ai commencé, en disant: PENSEZ-Y BIEN, et en vous remettant en mémoire que notre territoire dépasse celui des Etats-Unis; est aussi vaste que l'Europe entière; que nous dépassons le chiffre de 4 millions d'habitants; qu'il y a de la place et de la vie pour des millions et des millions d'habitants, puisque notre Puissance du Canada représente plus qu'un quatorzième de la calotte terrestre. N'y a-t-il pas là de quoi inspirer la génération actuelle? Ouf, je ne fais qu'effleurer le sujet aujourd'hui, n'ayant rien de mieux à faire pour le moment, mais si vous me le permettez, j'entrerais davantage dans le vif de la question un autre tantôt. Agréé, etc., G. I. BARTHE.

Trois-Rivières, 7 novembre, 1887.

(Ainsi qu'on le voit par la date, cet article a été publié dans la Presse quelques jours avant ma nomination comme magistrat. N'est-ce pas encore toute en actualité?... Mon changement de situation m'a alors empêché de répondre aux objections de la Presse. Je le ferai dans un prochain numéro. Car de même que l'écrivit ci-dessus, ceux de la Presse ont conservé leur cachet d'actualité.) G. I. B.

Correspondance.

Trois-Rivières, Oct. 1895. M. l'Editeur,

Vous l'avez sans doute remarqué, depuis quelques semaines, ou mieux depuis l'ouverture de la lutte électorale dans Montréal-Centre, l'hon. M. Taillon annonce et fait officiellement annoncer à tous les coins des rues, que son cher gouvernement — suffisamment repu — soupire après l'ouverture des chambres à l'automne, pour faire disparaître toutes taxes commerciales et personnelles qu'il nous a imposées. Cependant, en même temps que l'hon. Premier-Ministre publie ces alléchantes promesses pour faire mousser sans doute la candidature de son ours, ses percepteurs du revenu adressent maints papiers quasi timbrés pour forcer la collection de ces mêmes taxes qui ne seront dues qu'en 1896. Mais alors, que faire? Ajouter foi aux promesses si évidemment fallacieuses du maître qui nous invite à ne pas payer? Ou aux arrogantes exigences de ses valets qui nous menacent de procédures judiciaires? Je vous laisse la parole, M. l'Editeur, avec l'espoir que dans votre intéressant journal, les victimes du fisc trouveront le plus sage moyen de se tirer d'embarras. Votre ami dévoué, CONTRIBUTABLE.

RESPECT AUX MORIS

L'élection qui se fait actuellement dans la division Ste-Anne a donné lieu à une protestation très opportune de la part du Star que l'on ne pourra pas accuser de sympathies à l'égard de feu l'honorable M. Mercier.

On sait que l'hon. M. Taillon, premier ministre et auteur du fameux emprunt de cinq millions et demi a été présenté son ours aux électeurs de la division.

L'hon. Taillon n'a dit que des fadeuses, comme c'est son habitude, mais il a surtout passé deux heures à piétiner sur le ceruciel de ce pauvre Mercier qui a pu commettre bien des fautes mais qui, n'étant plus de ce monde n'a pas pour mission d'être exploité pour sauver le gouvernement d'incapables et d'impuissants qui nous régissent en fournissant de pseudo-excuses à leurs stupidités ou à leurs méfaits.

Ce n'est pas la défense du gouvernement Taillon qui s'est fait au comité de M. McDonnell, c'est le procès du gouvernement Mercier.

Or, ce procès est fait; verdict a été passé. A d'autres maintenant. Au peuple de juger ce record de gaspillage, d'extravagance, d'impuissance, de déficits, d'emprunts et de dettes que couvre mal la barbe luxuriante d'un premier ministre de concert.

Et le Star lui adresse cette mercuriale que nous traduisons in-actensis, car c'est un document qui doit rester et qui aura un retentissement dans l'électorat anglais, plus juste que nous le pensons quelquefois et plus porté au fair play.

"LAISSEZ-LE REPOSER EN PAIX Taillon que M. Mercier est mort. Lui et ses organes ne se fatiguent pas d'exposer tous les vices de l'administration Mercier. Pourtant, si nous voulons trouver l'exemple d'un gouvernement mauvais, extravagant et injuste, il n'y a pas besoin d'aller si loin, on peut en trouver un plus récent que celui de M. Mercier, M. Mercier, avec toutes ses fautes, n'a jamais commis d'emprunt aussi déplorable que l'emprunt de M. Taillon. Toutes les fois que ces vampires politiques défoncez le ceruciel de Mercier

BULLETIN.

Mr. Solomon Roy a été élu vendredi soir Président du Club National de Montréal. Nos félicitations.

L'accusé Demers, dont le procès vient d'avoir lieu subira un second procès dans les premiers jours de novembre. Lors du premier procès la division du jury était de 4 pour un verdict de coupable et 8 pour l'acquiescement du prisonnier.

A l'assemblée qui a eu lieu hier soir les directeurs de la Banque du Peuple ont déclaré qu'ils resteraient personnellement responsables jusqu'au parfait paiement des dépôts et qu'ils donneraient les garanties à cet effet.

Les sœurs Ladouceur, accusées d'infanticide, ont été acquittées hier par les jurés qui ont rendu leur verdict sans quitter leurs sièges.

Le Star dans son compte-rendu du discours de l'honorable premier ministre, au Bull's Head, jeudi dernier, prête à Mr. Taillon la phrase ignoble suivante qui a soulevé l'indignation de La Minerve de ce matin: "While the Prime Minister was dilating on the evils of the Mercier regime some one exclaimed, 'Son chien est mort!' (Mercier's dog is dead). Mr. Taillon immediately rejoined: 'J'espère qu'il n'a pas laissé de chienne pour engendrer pareille engeance.'" (I hope that he has not left a bitch to bring forth another such a brood)."

Un élève tombe d'un escalier On le relève mort Un accident fatal est venu ce matin jeter la consternation dans une des plus estimables familles de la ville, et dans un de nos collègues les plus en renom, le Mont St-Louis. M. Léopold, fils de M. L. N. St-Arnaud, ayant été autorisé à descendre du dortoir avant les autres élèves, voulut glisser sur la rampe de l'escalier, mais il perdit l'équilibre, et tomba d'une hauteur de trente à quarante pieds. L'annoncier et le médecin furent mandés immédiatement, mais au bout d'un quart d'heure à peine, le pauvre enfant avait cessé de vivre.

RESPECT AUX MORIS

La famille de M. St-Arnaud est dans un deuil profond. Dedicé à M. Guimet.

Le "Moniteur" de Lévis, organe de M. Angers et du Sénateur Landry, commence comme suit un article à l'adresse de M. Guimet: "L'hon. M. Guimet fait un discours dans la province d'Ontario, à Collingwood. Ses paroles pleines d'équivoques dénoncent les absents; ses paroles, sans dignité, chantent sa propre humiliation. Nous nous permettons de relever ces propos inconsidérés et de protester contre un catholique français allant se vanter d'immoler, comme tel, son amour-propre et sa fierté nationale devant un auditoire anglais.

Une dépêche spéciale d'Ottawa annonce que la "Gazette Officielle" publie aujourd'hui l'avis de ratification du traité français qui sera en vigueur à partir du 14 courant.

LE JOURNAL DES ETUDIANTS.

"Le Journal des Etudiants," publié par des étudiants de l'Université Laval a pris naissance aujourd'hui.

Cantons de L'Est

Nous publierons, dans notre prochain Numéro une communication importante relative à la terrible calamité qui vient de fondre sur une partie des Cantons de l'Est, quant au moyens pratiques de venir en aide aux familles si cruellement éprouvées.

Contribuables de l'antique cité de Trois-Rivières, si vous voulez être au courant de vos affaires municipales, abonnez-vous à L'INDEPENDANCE, car à chaque séance du Conseil-de-Ville, nous aurons un reporter qui vous dira ce que vos édiles font et surtout ne font pas dans vos meilleurs intérêts.

NOTES LOCALES

Mgr. J. C. R. Lafamme, de l'Université Laval de Québec, était en notre ville jeudi dernier.

La partie de Base Ball de dimanche dernier, jouée sur le terrain du club collégien "Le Montagnais", a été des plus intéressantes. La victoire a été chaudement disputée, si bien que les deux clubs se sont séparés ayant le même nombre de points à leur crédit, 12 à 12 dans 5 innings. Voici le compte-rendu de la partie avec les dispositions des joueurs:

Montagnais..... 1 2 3 4 5 6 Joueurs. Positions. Ed. Delage A. Romain C. Viger J. Massicotte M. Gauthier 1st Base F. Caisse H. Vallières 2nd Base A. Marquis J. McLeod 3rd Base E. Paradis S. Mignault Short Stop P. Paquin H. Nobert Left Field Em. Cyr T. Turgeon Right Field V. Gravel A. Strois Center Field J. Rousseau

Le Steamer Coban, Capt. Tracey, est dans notre port depuis le 5 courant avec une cargaison de charbon pour Mr. J. A. Gagnon MM. Mahue et Loranger en sont les armateurs.

Le Steamer Tiber, Cap. Delisle a rapporté le 6 courant une cargaison de 1000 tonnes de fonte en barres pour la Three Rivers Iron Works. C'est la troisième cargaison que fait venir cette Cie, depuis l'ouverture de la navigation. Le déchargement se fait sous la surveillance de M. Geo. Leprohon.

Une centaine de prêtres des différentes paroisses des diocèses de Trois-Rivières et de Nicolet sont venus présenter leurs hommages à Sa Grandeur Mgr. Lafamme, à l'occasion de sa fête patronale.

Tous les membres du chœur de chant de la société de l'Union Musicale sont priés de se rendre aux salles le mardi et mercredi de chaque semaine à 8 1/2 hrs. du soir pour les répétitions.

Les Messieurs Lajoie, ont fait faire à leur propriété de la rue Notre Dame, (magasins Lajoie & Frère et Ls. Bédoux) une toilette nouvelle; aussi l'établissement de M. Adelaire Gauthier rue du Platon a été peint à neuf.

Le fret expédié de Trois-Rivières par les bateaux de la Cie Richelieu était considérable ces jours derniers. Nous avons remarqué qu'il se composait en grande partie de marchandises provenant de la manufacture de haches de Trois-Rivières et aussi une quantité considérable de pelles en bois et balais, produit de la manufacture de MM. Gélinas & Frères de notre ville.

Les exercices du chant préparatoire à la célébration de la fête patronale de L'Union Musicale des Trois-Rivières sont commencés depuis mardi dernier.

Notre concitoyens Mr. H. M. Balcer est à faire reparer sa propriété de la rue Notre-Dame, en vue d'en faire un magnifique magasin à deux belles vitrines.

Les évaluateurs nommés par la corporation, ont commencé leur travaux lundi dernier. Le rôle cette année sera complètement refait avec soin de manière à satisfaire le plus exigeants Les évaluateurs pour cette année, sont MM. A. Verret, J. Ryan, X. Nobert, et Emile Turcotte comme secrétaires.

me on appelait les autres, il était né aux Etats-Unis, parlant le français aussi bien que l'anglais, comme son ami le vénérable prêtre desservant alors le bourg de William Henry. Tous deux instruits et exubérants, ils avaient de longs et patriotiques entretiens sur la situation malheureuse de l'Irlande. C'est au point qu'un soir, le médecin lui la traduction fidèle, au moins en prose, d'une effusion patriotique d'un poète irlandais.

En voici un extrait authentique retrouvé, plus tard, ainsi qu'on le verra plus loin:

"Hélas! ainsi le Seigneur le voulut dans ces temps déjà lointains où le roi angeon, accompagné, de ses barons Normands, au conseil de fer, vint réclamer comme son domaine tout le pays, depuis le cap Chelloc jusqu'au cap Clear, depuis les fertiles bords de Shannon jusqu'aux côtes sauvages d'Antrim... Désolation! Désolation!... et ce fut un pontife romain, un Saxon dont les Normands avaient opprimé les pères, qui te livra à la fureur de Normands, ô toi, mon Irlande chérie!

Adieu! serviteur des serviteurs de Dieu; que le Seigneur te pardonne le bref sanglant que dans un moment d'erreur tu adressais à Henri d'Anjou, lui disant: "Prends l'Ibernia avec ses peuples, je te les donne pour le denier de St-Pierre!"

Comme le fils de l'homme fut vendu par l'apôtre infidèle, ainsi, noble Erin, tu fus livrée par le père commun des fidèles, toi si religieuse et si tendre. Et tu devais être foulée aux pieds des soldats grossiers, exposée aux injures de la populace, et tu devais plusieurs fois tremper tes lèvres pâles et mourantes dans le calice d'amertume; tu as été ainsi choisie pour une seconde expiation; et, au milieu de tes souffrances tu as levé vers le ciel tes yeux humides pour y chercher le courage et l'espérance.

O combien de fois, depuis ces jours de deuil, l'Elysée n'a-t-elle pas pleuré sur toi, dont la voix suppliante, malheureuse Irlande, s'élevait vers elle du sein de l'abîme de maux où tu fus plongée! Ses larmes se sont mêlées aux tiennes, ses prières ont montées avec les tiennes, jusqu'au trône de l'Eternel, et une pensée d'avenir est tombée

sur ton front pâle, comme un doux rayon du soleil au printemps fait germer la fleur odorante au sommet de tes montagnes neigeuses.

Et cependant l'Irlande ne tomba pas comme le pin verdoyant sous la hache du bûcheron, elle se leva frémissante de colère quand les chevaux Normands hennirent dans les vallées, quand les bannières ennemies se déployèrent sur ses collines. Il fallut qu'un de tes fils aux bras forts et nerveux se révoltât contre sa mère pour que tu piasses le genoux devant un suzerain, ô mon Irlande chérie!

Honte éternelle sur ton nom, roi des Sagomah, Dermot fils de Morrogh, toi dont la voix sacrilège appela l'étranger à ton secours, parceque trop contre un, brave rival, il n'y eut pas, dans ton camp, assez d'épées qui se levassent pour toi, ô lâches!...

Non, l'Irlande ne descendit pas sans gloire dans l'abîme profond du malheur; ses braves enfants moururent pour elle; et bien des fois devant son épée victorieuse, elle vit fuir l'Anglais épouvanté, bien des fois un cri de colère et de liberté retentit dans les échos de ses montagnes comme l'océan aux approches de la tempête; et alors, Albion, tes lords orgueilleux, tes ministres infidèles et corrompus de la foi morte, tes avides marchands, tes soldats mercenaires, ont frémi. Déjà ils croyaient voir la harpe irlandaise sur les vieux créneaux de la tour de Londres accompagnant un chant de mort!

Albion, qu'as-tu fait de ta belle et noble Erin? tu l'as saisie par sa longue chevelure, tu l'as frappée au visage, tu as bu son sang, tu as savouré ses larmes, tu as ri de ses cris de tristesse, tu as contemplé d'un œil sec et froid la lèpre de sa misère. Et lorsque oubliant tes crimes et tes cruautés, elle essayait de te donner un nom d'amour, tu lui as répondu par des paroles de haine, tu as ajouté de longs et pesants anneaux à la chaîne en fer dont tu avais chargé ses membres brisés par la torture; tu as été insensible à ses infortunes dont le récit fait pleurer les nations les plus éloignées, et, riant comme Satan au milieu du luxe qui t'environne, tu as demandé de l'or!... de l'or pour tes nobles seigneurs, pour ces fiers représentants dont la conscience a un prix comme des épines de l'Inde, de l'or pour toi qui vieilliss et trembles sur un morceau d'or!

Vois-tu Albion, tu seras renversée de ton char comme l'impie Antiochus; tu seras battue de verge comme Eliodora, tu pleureras solitaire au milieu des mers comme Vénus qui a été grande et cruelle com-

du côté paternel le curé était allié à la mère de Julie, à qui il avait voué, depuis qu'elle était orpheline, un amour paternel, tant il est vrai de dire que, dans sa bonté et sa sagesse infinies, Dieu a rendu la voix de l'âme, entre les humains, aussi puissante que la voix du sang!

Et cette paternité spirituelle, incarnée en la personne de l'homme de Dieu, avait été et devait être, ainsi qu'on le verra par la suite de ce récit, l'égide invulnérable de l'adorable enfant, de la sympathique jeune fille et de la charmante jeune femme, de notre héroïne enfin....

V

Ainsi que nous l'avons dit, la visite antérieure de Julie au bourg de Sorel datait de quelques mois, époque de son mariage. Durant son séjour de plusieurs semaines, elle avait, entre autres connaissances, fait celle du médecin de l'endroit, excellent ami du curé. Tous deux étaient Irlandais d'origine, et bien que beaucoup moins agé que le curé, l'intimité était grande entre eux, le médecin atteignant presque la cinquantaine.

AUX COMMERCANTS DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.

Au point de vue de l'intérêt général, tous les citoyens sans distinction de parti, comprennent l'utilité de deux journaux publiés en notre cité. Nous avons constaté cette vérité depuis longtemps, dans nos relations avec nos hommes d'affaires, et particulièrement depuis que notre numéro-prospectus a paru. Plu-

Tout en remerciant ceux qui déjà, nous ont compris, nous venons aujourd'hui indiquer à tous les commerçants en général et surtout aux commerçants libéraux le devoir du moment qui s'impose pour eux. Nous avons établi un système très pratiquement qui assure l'existence du journal.

Nos prix pour annonces sont modérés, et les contrats signés par les annonceurs sont garantis en ce sens, qu'ils ne promettent de payer mensuellement le prix de leur annonce qu'après la publication.

Que risque-t-on? Si le journal ne fait que trois publications on aura le bénéfice de la réclame sans avoir à déboursier un seul cent; si au contraire, comme nous l'assurons, nous publions régulièrement toutes les semaines, on aura à nous payer, mais après quatre publications seulement, le prix de l'annonce pour un mois, c'est-à-dire le double du prix convenu par le contrat.

Nous espérons que nos amis libéraux surtout nous comprendront, et que l'on nous accordera le patronage auquel nous avons droit. Nous tentons un dernier effort pour doter notre ville d'un papier nouvelles locales et le parti libéral du district de Trois-Rivières d'un organe, en vue des élections qui sont imminentes.

Allons, un peu de bonne volonté de la part d'un chacun et le succès est assuré. Notre agent d'annonce se rendra au domicile d'un chacun pour solliciter votre annonce. Nous avons compris nous sommes persuadés qu'il ne rencontrera que de l'encouragement partout.

Les annonceurs ou abonnés en dehors de la ville, c'est-à-dire du district, pourront s'adresser par lettre ou venir à notre bureau, 44 Rue du Fleuve.

Nos amis MM. Ulric Dufresne et Andreas Warnecke sont partis jeudi dernier pour une excursion dans le haut du St-Maurice. Ces messieurs doivent se rendre en chassant le caribou et l'original jusqu'à Coaticook à 100 milles de Trois-Rivières, dans la région du St-Maurice. Nous ne doutons pas que ces messieurs nous reviennent avec d'aussi beaux trophées que l'an dernier.

Il nous fait plaisir de constater qu'à la dernière exposition de Toronto, notre manufacture de haches, ayant exposé ses produits, a été élisée toutes les autres manufactures canadiennes et a remporté le premier prix (médaillon de bronze) avec mention spéciale. Nos chaleureuses félicitations à cette industrie locale.

L'affaire Shortis

LE MEURTRIER DE VALLEYFIELD

Beauharnois. — L'audience est reprise à 10 heures précises; la salle est comble. M. et Mme Shortis sont là. L'accusé fait une entrée théâtrale, la tête haute. Arrivé à sa boîte il sourit à deux ou trois personnes de l'assistance.

Sont présents: M. Bergeron, les docteurs Lussier, Villeneuve, Anglin, Boeke, Ouhmet, l'avocat Elliot, le R. P. Dunn.

Le 1er témoin est George E. Mathews, agent d'immobilier à Montréal et propriétaire d'une bâtisse sur la rue des Commissaires. Il a connu Shortis, en novembre 1893. Il lui a loué un bureau, qu'il a occupé jusqu'à la fin de l'été

1894. Il a dû le prier de s'en aller, car les voisins se plaignaient de lui, Shortis se promenant dans les corridors de la bâtisse nu pieds et en costume léger. Il prétendait que cela lui faisait du bien à la tête. Shortis voulait installer un tir à la cible dans les caves. La permission lui fut refusée. M. Greenshields demande au témoin quelle opinion il s'est faite de l'état mental de l'accusé.

Objet de M. McMaster; il ne veut pas que l'on substitue le rôle du témoin à celui du jury.

M. Greenshields répond qu'il ne parle pas de la condition actuelle du prisonnier, mais de celle dans laquelle il semblait être il y a deux ans.

M. Saint-Pierre appuie M. Greenshields. C'est précisément par l'enchaînement des faits et en reliant ceux qui se sont passés en Irlande avec la conduite de Shortis en Amérique que l'on arrivera à donner au jury les renseignements dont il a besoin pour être éclairé.

Le juge Mathieu maintient l'objection, mais la fait noter.

M. Greenshields pose encore au témoin diverses questions qui soulèvent aussitôt de nouvelles objections de la part de M. McMaster.

Cependant le juge Mathieu autorise M. Mathews à dire que tout le monde considérait Shortis comme un simple d'esprit.

En transquestion, M. Mathews dit qu'il savait au crédit de Shortis une certaine somme envoyée par les parents. Il le considérait comme incapable de traiter aucune affaire sérieuse.

Suit une longue et amusante conversation entre M. McMaster et le témoin au sujet des gens qui se promènent les jambes nues comme le faisait Shortis. M. McMaster parle des matelots, des Highlanders, puis de la cure d'eau de l'abbé Kneipp.

M. Mathews répond que, à sa connaissance, les hommes d'affaires ne se promènent pas les jambes nues dans leurs bureaux ou dans la rue.

Edgar Pury, 22 ans, commis, Montréal. Il connaît Shortis depuis 18 mois. Ce dernier se conduisait dans la rue comme un enfant mal élevé. Quand il rencontrait une femme bien mise, il crachait sur sa robe. Invité chez le père du témoin à une petite soirée, Shortis y paraît en souliers mous et ses culottes attachées avec des ficelles.

M. McMaster s'objecte à la façon suggestive dont M. Greenshields interroge son témoin et l'invite à rester dans les généralités.

Shortis s'arrête à n'importe quelle maison dans la rue, sonnait et demandait un verre d'eau.

M. McMaster prend le témoin. C'est le père de ce dernier qui a câblé en Irlande aussitôt le crime parvenu à sa connaissance. C'est lui qui s'est occupé de Shortis aussitôt. Le témoin était ami de Shortis; ils sortaient souvent ensemble.

Au moment du crime, il a dit à un reporter du Star que Shortis était un parfait gentleman et un homme du meilleur monde. Revenant sur l'incident des pantalons et des souliers mais, le témoin raconte que Shortis faisaient de fréquents efforts pour relever son pantalon qui tombait et que l'on voyait alors une grosse ficelle lui servant de ceinture.

Shortis se frise la moustache d'un air considérable vexé.

M. Saint-Pierre s'objecte à certaines questions de M. McMaster, les trouvant de nature à établir que le prisonnier avait conscience de ses actes. Le juge Mathieu renvoie l'objection. Shortis proposa un jour au témoin de se mettre en société avec lui pour faire la contrebande des diamants entre le Canada et les Etats-Unis. On devait d'après son plan remplir de diamants les bandages pneumatiques d'une bicyclette.

Mme Marguerite Rowe, femme Lewis de l'hôtel Cadillac, à Montréal: Elle déclare reconnaître à peine Shortis, tant il est changé. Il a pensionné quelque temps chez

elle. Malgré une objection de M. McMaster, Mme Lewis donne quelques détails sur la conduite de Shortis chez elle. Quand elle le vit arriver elle dit à son mari: "On as-tu été pêcher cet *obribrius* là?" Il lui répondit: "Ne fais pas attention, c'est un Irlandais." Shortis commençait ses repas par la crème à la glace et les finissait par des patates; il faisait toutes sortes de gestes et d'excentricités. Mme Lewis, qui est en verre, imite les gestes et les grimaces de Shortis, au grand plaisir de la foule, qui éclate de rire. Tout le monde rit aux larmes. Le père Shortis sourit malgré lui et une détente s'opéra dans le visage congestionné de Mme Shortis. Le juge Mathieu ne peut garder son sérieux et le jury se tient les côtes. Shortis est très fier de son succès.

M. McMaster transquestionne Mme Lewis. Elle déclare que personne ne l'a priée de venir faire des singeries dans la boîte aux témoins. C'est la première fois qu'elle est témoin: elle a cru bien faire d'imiter les gestes de Shortis. Personne ne lui a suggéré de donner cette petite comédie.

M. Greenshields proteste contre les questions de M. McMaster et la dernière question de la Couronne est retirée.

Mme Lewis déclare n'avoir jamais chanté aneun duo avec Shortis. Celui-ci lui faisait des genuflexions quand il la rencontrait dans les corridors. Mme Lewis recommence ses gestes et M. McMaster cesse ses questions.

George E. Rowe, frère de la précédente, gérant de l'hôtel Cadillac. Shortis a été à l'hôtel Cadillac environ un mois. Il y fut amené par un inspecteur de bestiaux. Il confirme le témoignage de sa sœur Shortis était insupportable à la salle à manger. Aucune fille de table ne voulait le servir. Un jour, devant la porte de l'hôtel, Shortis bombardait les passants avec des *peanuts*. Plusieurs fois, les pensionnaires se sont plaints de Shortis au bureau de l'hôtel. Shortis était sobre et ne prenait pas de boissons alcooliques. Quant à son appétit, c'était un vorace.

A. M. McMaster, le témoin répond que Shortis quitta l'hôtel pour aller à Valleyfield. Un jour, à propos du *blé-d'Inde* servi à la table, Shortis lui a dit qu'en Irlande on nourrissait les cochons avec cela. Il était excentrique en tout et surtout dans la façon de s'habiller. M. Rowe nie avoir exprimé son opinion sur la culpabilité de Shortis. Cependant, il reconnaît avoir dit que dans son idée le jury le déclarerait coupable, mais que le ministre de la justice l'enverrait à Kingston. A ce moment, il ignorait si la défense était en mesure de démontrer la folie de l'accusé au moment du crime.

Il est 1.10 heure l'audience est levée.

A 2 heures, l'animation est plus grande que jamais dans Beauharnois. De tous côtés arrivent des voitures chargées de voyageurs.

La suspension de l'audience du matin, de nombreuses personnes se sont précipitées, pour occuper les places, laissées libres par celles qui s'en vont dîner. Un certain nombre de dames sont restées à leurs places, craignant de les perdre. Il y a trois ou quatre cents personnes qui se pressent dehors et en bas des escaliers, la police a de la peine à les contenir. La salle est bondée de curieux.

A 2.10 heures, le juge Mathieu fait son entrée. M. McMaster appelle l'attention de la cour sur une question posée dans la matinée, à M. Rowe, qui reconnaît avoir dit ce matin en chemin de fer que l'accusé pourrait être condamné, mais que le ministère de la justice interviendrait pour le faire envoyer au pénitencier. L'avocat de la couronne craint que ceci ne soit de nature à produire une fâcheuse influence sur le jury. L'avocat St-Pierre dit que l'effet est maintenant produit sur le jury et qu'il proteste contre cette façon dont la

Jos. Lambert,

TAILLEUR-FASHIONABLE

189 rue NOTRE-DAME

Porte voisine de MM. Beaudry, Drolet & Cie.

TROIS-RIVIERES

M. LAMBERT à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il tient toujours sa boutique de tailleur à l'endroit ci-haut mentionné, et qu'il se chargera comme par le passé de la confection des habillements de toutes sortes que l'on voudra bien lui confier. Son système de coupe est des plus perfectionnés, et satisfaction sera donnée à tous les clients. Nouvelles cartes de modes reçues tous les mois. Ses prix sont des plus réduits. Une visite est sollicitée.

JOS. LAMBERT, Tailleur.

couronne a procédé ce matin avec Rowe.

Pendant il n'a pas d'objection au retrait de la question pourvu que la défense ait le droit de faire entendre des témoins en contre-preuve pour détruire l'effet produit. Le juge Mathieu décide de la question en informant les jurés que la demande et la réponse vont être rayées des minutes sténographiées et qu'ils ne devaient pas en tenir compte.

William Cunningham, 45 ans, conducteur de bestiaux. Il a connu Shortis qui venait chez lui toucher de l'argent. Il n'aurait pas ses façons de parler et d'agir; il lui a fait des avances au montant de \$150 qui lui ont été remboursés par les parents. A M. McMaster il répond que le prisonnier savait qu'il était autorisé à lui faire des avances au besoin. Shortis est arrivé chez lui avec une lettre de recommandation de M. Nelson, importateur de bétail à Liverpool.

Il ignore que ce M. Nelson soit le beau-frère du père de M. Shortis. M. Cunningham produit la lettre de M. Nelson qui est lue et traduite, il n'a pu lui être d'aucune utilité d'ailleurs il le considérait comme incapable de s'occuper sérieusement, il lui croyait une araignée dans le plafond.

François Miron, gardien du marché de Valleyfield, chef des pompiers, et par occasion constable, c'est lui qui a surveillé Shortis lorsqu'il fut amené au poste de police.

Quand Shortis fut mis en cellule il s'est étendu sur le lit de camp, en bois, et s'est tourné le nez contre la muraille. Malgré tous les efforts de M. St-Pierre, le témoin ne peut se résoudre à dire que Shortis s'est endormi. Il reconnaît cependant qu'il faisait comme un homme qui dort. M. Miron n'a pas perdu de vue Shortis une seule minute mais il est incapable de dire ce que ce dernier a fait dans sa cellule. Il lui a tendu sa ceinture et il était bien tranquille, car il était certain que le prisonnier n'avait rien qui lui permette de se suicider. M. Miron finit enfin par dire qu'il pensait bien que Shortis dormait quand il est entré dans sa cellule, une heure après son arrivée; il a trouvé singulier qu'un homme put dormir après avoir commis un pareil crime. M. Miron en a parlé à M. Leduc, chef de police, lequel entra en sa compagnie dans la cellule. Ce dernier fut également surpris de trouver l'assassin endormi. Avez-vous parlé de cela à votre femme et à vos enfants? demande M. St-Pierre. M. Miron prend un air de dignité et déclare qu'il ne parle jamais, même à sa femme de ce qui se passe à la police. Après de nouveaux et laborieux efforts, M. St-Pierre obtient enfin de M. Miron l'assurance que Shortis parfaitement calme. Transquestionné par M. Laurendeau rien, de particulier. Encore une question par M. St-Pierre au sujet des vêtements ensanglantés de Shortis. M. le constable Miron ne sait d'où pouvaient venir ces taches de sang. Vout avez bien raison, lui dit alors M. St-Pierre, de protester contre l'appellation de constable et de dire que vous l'êtes seulement à l'occasion. Et M. Miron se retire en souriant.

Cartes d'Affaires.

L. T. POLETTE, ECR., Avocat

R. S. COOKE, ECR., Avocat

J. A. TESSIER, ECR., Avocat

F. S. TOURIGNY, ECR., Avocat

WILLIAM CHAGNON, H. C. S.

SALON DENTAIRE

TROIS-RIVIERES

Dr W. O. PICHETTE, D. D. D.

No. 12, Rue Des Forges.

Extraction de dents sans douleur, dents posés avec ou sans palais, dentition faite d'après les procédés les plus nouveaux. Plombages en or. Le tout aux prix les plus réduits. Une visite est respectueusement sollicitée.

W. O. PICHETTE, L. D. S.

Dr L. P. NORMAND, Rue Bonaventure.

Heures de Consultation.

8 à 9 hrs A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

Tel. 18. Boite B. P. 302.

DR N. LAMBERT, MEDECIN-CHIRURGIEN

No 122 rue Notre-Dame

TROIS-RIVIERES

Résidence de M. R. S. Cooke

CONSULTATIONS: 8 à 10 hrs. a. m. 1 à 3 hrs. p. m. 7 à 9 hrs. p. m.

Téléphone 53

J. J. Panneton, CHIRURGIEN-DENTISTE

28 RUE DES FORGES 28

En face du Marché, TROIS-RIVIERES.

Extraction des dents sans douleur au moyen de l'électricité et de la célèbre préparation Brésilienne "Dorsenia."

PLOMBAGE: Or, Argent, Ciment, Gutta-percha.

Confection de dentiers artificiels d'une perfection garantie.

TEL. 159. B. P. 285

CHARLES DION & CIE, Marchands-Tailleurs

SPECIALITE: Habits de Ceremonie, Manteaux pour Dames

29 rue du Platou, TROIS-RIVIERES

Nous sommes heureux de pouvoir conseiller au public en général de faire une visite au magasin de thé des Trois-Rivières, et vous serez comme nous étonnés de voir la grande variété de vaisselles, verreries, argenteries, lampes, coutellerie, ferblanteries, articles de fantaisie pour cadeaux, etc., etc., et surtout les bas prix auxquels ces marchandises-là sont offertes.

Les Marchands de Campagne peuvent envoyer leurs commandes par la Malle

IMPRIMERIE DUPONT

TROIS-RIVIERES

Tel. 160 QUE. B. P. 521

Tous les ordres d'impressions reçus à cet atelier sont exécutés à bref délai.

On fait une spécialité des ouvrages suivants:

Entêtes de Comptes, Entêtes de Lettres, Factums, Circulaires, Catalogues, Cartes d'Affaires, Menus, Programmes, Lettres de Faire Part, Affiches, Pamphlets, Livres, Lettres Funéraires imprimées à quelques jours d'avis.

Le Tout exécuté avec Goût et à des Prix très Modérés.

BUREAU ET ATELIER: Rues Royale et St-Georges

COIN DES Rues Royale et St-Georges

Les Cachets Contre Le Mal de Tete

PREPARE PAR Le Chimiste Williams

Des Trois Rivières.

Sont sans égaux. Un essai suffit pour convaincre le plus douteux. Ils guérissent la MIGRAINE, le MAL DE DENTS ETC., 25 cents LA BOITE, envoyé par la malle sur réception du prix.

Faites usage de L'ENCRE à MARQUER préparée par WILLIAMS, elle ne brûle pas le linge. 20cts la bouteille.

Ce qu'il y a de plus flatteur pour un fabricant, c'est de voir des imitateurs de ses préparations. Le REMÈDE du Dr SAINT-CYR a été imité mais nul remède l'égalé pour la guérison de TOUX, RHUMES, BRONCHITES ETC. En bouteille embriquée à 25 cents.

Specialités recommandables: Eau VENITIENNE pour Nourrir, Noire et Embellir les Cheveux. 25 cents la bouteille.

FER BOEUF ET VIN, (non astringent) de WILLIAMS, 50cts. la bouteille ANTI-DYSPEPSIE du Dr HARRY, guérit la DYSPEPSIE et tonifie le système.

LE LAIT DE LYS DE WILLIAMS est très recommandable en été comme en hiver pour toutes plaies et maladies de la peau. Il donne un teint de jeunesse.

En magasin:—Tous les REMÈDES BREVETÉS, Français, Anglais et Américains. Assortiment complet de Drogueries, articles de fantaisie, Etc. Teintures, Etc., Etc., au prix des grands centres.

Une visite respectueusement sollicitée par R. WILLIAMS, Pharmacien des Trois Rivières.

A. LAURIN & CO. MEUBLES EN GROS ET EN DETAIL

Sets de Chambres et de Salons, Couchettes en Bois et en Fer, Chaises, Carrosses d'Enfants, etc., etc. Ligne de Meubles complète.

46 RUE DU PLANTON 46

TROIS-RIVIERES, P. Q.

ABONNEZ-VOUS

L'Independance Canadienne

... \$1.00 Par Année ...

me toi. Le Seigneur prendra pitié des malheureux que tu as faits, le vent de la colère suprême soufflera sur toi et dissipera tes flottes, il remplira ton sein d'une mystérieuse terreur; ta voix impérieuse deviendra plus impuissante que le souffle léger du vent qui soulève à peine les pétales flétris des fleurs de l'églantier. Et nul ne te plaindra; nul prière ne s'élèvera pour toi vers le ciel irrité; et une voix inflexible te poursuivra partout dans tes jours sans soleil, dans tes nuits brumeuses, en criant par le monde! Albion? qu'as-tu fait de ta sœur la noble Erin!

Pardon, pardon, Seigneur! Si ces paroles amères sortent de la bouche du poète comme les flots irrités des torrents qui vont grossir les eaux du Shannon, c'est qu'il aime tendrement sa mère et que sa mère a tant pleuré!... C'est que la plainte ne console pas le cœur qui souffre... c'est qu'il est des misères trop grandes pour les créatures. Mais pourquoi douter, ô mon Dieu! de ta justice et de ta bonté? tu ne pardonneras qu'à ceux qui pardonnent.

Eh bien! qu'Albion prospère, mais que Erin soit libre! Oh! tu pardonneras, Seigneur, si une voix Irlandaise érie vers toi, Dieu sauva l'Angleterre. Notre père qui êtes dans les cieux, prenez pitié de l'Irlande Catholique et résignée! Que ses larmes et ses misères soient mises dans la balance de votre justice et que des jours sans orages descendent sur ses collines!

Et maintenant, O mère des saints et des héros, mon Irlande bien-aimée, ton poète, qui chante dans l'ombre de la nuit ta colère et tes espérances, te demande aux échos des grèves du Canada; viens le visiter dans ses songes d'avenir, viens comme une apparition bienfaisante réaliser la pensée d'amour et de dévouement. Oh! n'est-ce pas toi, ma mère qui, agenouillée sur le rivage, prie le Seigneur, ton Dieu, pour tes tristes enfants! n'est-ce pas toi dont les mains chargées de chaînes pressent sur tes lèvres et sur ton cœur la croix du Sauveur? Salut, ma noble mère! Oh! que tu es belle encore, mon amour, dans ta douleur sublime! Quelle vive et sainte espérance brille dans tes yeux bleus qui cherchent dans le ciel un refuge pour la misère! La brise soulève ta longue chevelure et les vagues expirantes de l'océan viennent mouiller les plis de ta blanche robe.

Une sainte et ravissante harmonie t'environne, car le malheur est sacré! le pâleur de ton front atteste tes longues souffrances... mais quel délicieux sourire vient embellir tes lèvres! Ne sont-ce point les mélodieuses paroles d'un hymne d'espérance que d'une voix attendrie tu mêles aux accords de ma harpe jusqu'au moment où le soleil, descendant sur ces grèves désolées, finit le songe du poète, et alors tout disparaît hélas! excepté la douleur, et les derniers accents de sa voix vont porter dans les échos les plus lointains les mots que le Seigneur attendra... Irlande! Irlande! Que Dieu te protège.

La déclamation de cet enthousiaste effluve patriotique fut faite d'une voix apparemment gonflée par le patriotisme. Tout observateur attentif aurait remarqué, comme nous le faisons en ce moment, que les accents de la voix émue de notre médecin étaient plutôt dus à la présence de Julie qu'à l'effusion poétique dont il se faisait l'écho intéressant et intéressé. Pour être véridique, disons que tel était le cas: nous n'en donnerons que trop, hélas! dans le cours de ce récit, de preuves lamentables... Et il y avait, certes, trop d'avantageuse similitude entre l'amour de la patrie et d'une jolie fille, pour que notre vert galant ne songât pas à en profiter.

Il suffit de constater, pour le moment, que notre amoureux... car il l'était devenu d'une façon aussi ridicule que véritable, pour qui aurait vu ses agissements dans l'intimité... remit le manuscrit à Julie en lui disant, galamment, qu'il l'avait copié à son intention, la jeune fille acceptant, du reste, gracieusement et sans arrière-pensée, le papier tout parfumé, s'il vous plaît....

A suivre.



Nouvelle PHARMACIE

PHARMACIE CANADIENNE

- Médecines Françaises,
- Papier Rigolot,
- Eau Melisse des Carmes,
- Médecines Anglaises et Américaines,
- Rob Lechaud,
- Seidlitz Chantechaud,
- Quina Laroche,
- Pilules Seigel,
- Capsules d'Artois,
- Vin Lechaud,
- Préparations de Vampole,
- Préparations Maltines,
- Salsepareille d'Ayer,
- Morhule simple et créosoté.
- Edos Fruit Salts,
- Beechmans Pills,
- Sirop Seigel.

ALFRED PELTIER

attire l'attention du public en général et des médecins en particulier sur une découverte de la science

MORHUCOLA

le remède souverain contre la Débilité et l'Anémie, les Pales Couleurs, la Faiblesse des Nerfs, le Surmenage, la Névralgie, le Rhumatisme et la Dyspepsie, etc.

Extrait de l'Huile de Foie de Morue

Prix une piastre. En vente dans toutes les bonnes pharmacies.

PRESCRIPTIONS

REMPRIES
AVEC
SOIN

Parfums de

ROGERS & GALLET,
GELLE & FRERE,
BOURGEOIS,
GIRARD,
ETC., ETC.

ARTICLES DE FANTAISIE

DANS LES DERNIERS GOUTS.

A Nos Patrons.

Nous avons attendu la réception de tous les avis de refus du numéro prospectus de L'INDÉPENDANCE CANADIENNE avant d'en commencer la publication régulière.

Nous le faisons ce jour avec la satisfaction de compter sur nos listes 9444 souscripteurs à notre feuille.

Un grand nombre d'abonnés sont venus d'eux-mêmes grossir le chiffre de la circulation de notre journal; nous leur en savons gré, et encouragés par ce premier succès, nous espérons que de nombreux nouveaux souscripteurs payants se joindront aux premiers.

L'abonnement de un dollar devra être adressé au nom de BARTHE et Cie, à Trois-Rivières.

Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. G. I. BARTHE.

On pourra aussi, pour les contrats d'annonces, d'abonnements, etc., s'adresser à nos bureaux, 42 et 44 rue du Fleuve, Trois-Rivières, où une personne toujours présente recevra les visiteurs avec plaisir.

A Montréal, on pourra s'adresser ainsi, soit pour les contrats d'annonces ou paiements d'abonnements à MM. Leblanc et Cie, 30 rue St-Gabriel.

Tout contrat pour annonces et tout reçu pour abonnement signé par ces Messieurs sera valable.

Même chose pour Québec, en s'adressant à M. Ulric Barthe, rédacteur de la *Semaine Commerciale*, No. 7 Sault au Matelot.

BARTHE & CIE.

Drame De La Vie Réelle

ROMAN CANADIEN

PAR

G. I. BARTHE

Cet ouvrage sera publié en volume, environ 800 à 1,000 Svo.

Le tirage devant être limité, ceux qui voudront avoir le volume auront la bonté de nous adresser leurs noms. Prix: 50 centins.

S'adresser à MM. Leblanc & Cie, 30 rue St-Gabriel, Montréal; à Québec, à M. Ulric Barthe, 7 Rue Sault-au-Matelot et à Trois-Rivières, aux bureaux de L'INDÉPENDANCE CANADIENNE, 42 et 44 Rue du Fleuve.

Aux hommes d'affaires en général !!

Vous trouverez votre intérêt en annonçant dans *L'Indépendance Canadienne* répandue partout.

Au Public.

Nous publierons sous peu, un journal hebdomadaire en langue anglaise. En voici l'entête.

Before everything by Canadians - *CARRIER*

The Three-Rivers Patriot

OUR AIM - To Enrich the Proprietor and Hasten the Independence of Canada.

Nos compatriotes d'origine anglaise ont besoin d'un semblable papier-nouvelles en la région de Trois-Rivières. Et nos compatriotes français verront la réalisation de notre projet avec plaisir. C'est notre conviction.

S'adresser à G. I. BARTHE et Cie, 42 Rue du Fleuve, à Trois-Rivières. 17 Sept. 1895.

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières. No 225. COUR DE CIRCUIT

Georges Isidore Barthe, Ecr. avocat des Cité et District de Trois-Rivières, Demandeur.

Dionis Vaillancourt, cultivateur ci-devant de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche et actuellement absent de la province. Défendeur.

Sur motion de G. I. Barthe, Ecr. Avocat Procureur du Demandeur, il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 28 mai 1895. S. L. DELOTTINVILLE, P. C. C.

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT

M. E. McCargar, commerçant de la ville de Norburg, Grand Isle County, dans l'Etat du Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, Demandeur.

James C. Malone, commerçant et cultivateur des Cité et District des Trois-Rivières et Charles D. Bradley, médecin de la Cité de Chicago, Etat de l'Illinois, un des Etats-Unis d'Amérique, tant personnellement que comme ci-devant associés comme commerçants de grains, foin, bois, courtiers (brokers), etc., sous les noms et prénoms sociaux de J. C. Malone & Co., du dit lieu de Trois-Rivières, Défendeur.

Sur motion de G. I. Barthe, Ecr. Procureur du Demandeur, il est ordonné au défendeur, Charles D. Bradley, de comparaître dans les deux mois. Trois-Rivières, 28 décembre 1894. S. L. DELOTTINVILLE, P. C. C.

Courrier des Etats-Unis

Conditions d'abonnement, payable invariablement d'avance.

EDITION QUOTIDIENNE (Courrier du Dimanche compris). Pour les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, port compris. 1 an \$12.00. 6 mois \$6.50. 3 mois \$3.40

EDITION HEBDOMADAIRE Pour les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, port compris. 1 an \$5.20. 6 mois \$2.60. 3 mois \$1.50

COURRIER DU DIMANCHE Pour les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, port compris. 1 an \$2.50. 6 mois \$1.50. 3 mois, 75 cts.

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Le nouveau catalogue de la librairie du *Courrier des Etats-Unis* sera envoyé à toute personne qui en fera la demande. Nous engageons nos correspondants à faire leurs remises par chèques, traites, mandats-poste, (money-orders), ou Express money-orders à l'ordre de

H. P. Sampers and Co., 195-197 Fulton St. New-York.

Magasin de Nouveautés

DES TROIS-RIVIERES

Gariépy & Panneton

No. 142 Rue Notre-Dame.

Chez Gariépy & Panneton vous trouverez toujours un grand choix de marchandises nouvelles pour costumes de Dames et Messieurs.

Nos tweeds Anglais, Ecossois et autres sont de derniers goûts. Les draps pour manteaux, les chevots nouveaux sont de première qualité et donneront la plus entière satisfaction aux acheteurs.

Les amateurs de nouveau peuvent venir faire un choix. Notre assortiment est des plus complets, et aux prix les plus réduits. UNE VISITE EST SOLLICITÉE.

GARIEPY et PANNETON, Marchands de Nouveautés

142 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières

Jos. A. FRIGON

Agent General... d'Assurances...

Feu, Vre, Accidents, Marine,

Employer's Liability, Inspection de Bouilloires, Bris de Glaces, Sûreté, Contre les Voleurs.

COTE DU BOULEVARD TURCOTTE

TEL. 114 & 49. B de P. 492. TROIS-RIVIERES

Aux Hommes d'Affaires.

Vous trouverez certainement un avantage rémunérateur en vous servant de notre feuille comme moyen de vous mettre en rapport avec le public.

Au point de vue pratique, vous concevrez, que, nous pouvons vous garantir d'atteindre plusieurs milliers de personnes par les 9444 souscripteurs à qui ce numéro de notre journal est adressé, le tirage de ce numéro étant de dix mille.

BARTHE et Cie.

A Meilleur Marché QUE PARTOUT AILLEURS Impressions de Luxe

Toute commande par la maille sera remplie sans délai. Le tout aussi bien imprime que n'importe où et à meilleur marché que partout ailleurs. On reçoit à ce bureau des ordres qui seront remplis avec ponctualité et dans les derniers goûts typographiques pour tous les ouvrages de ville, tels que :

Pancartes, Cartes d'affaires, Entêtes de comptes, Entêtes de lettres, Blancs de Regus, Blancs de Billets, Enveloppes, Catalogues, Pamphlets, Circulaires, Programmes, Lettres Funéraires, Factums, Etc., Etc.

Avec les types les plus récents et du meilleur goût, de façon à satisfaire à toutes les exigences.

Au Bureau de ce Journal 42 ET 44 RUE DU FLEUVE TROIS-RIVIERES

Semaine Commerciale

Organe hebdomadaire des intérêts commerciaux, de la religion de Québec.

ABONNEMENT: \$2.00 PAR ANNEE

Renseignements complets pour les hommes d'affaires, tribunaux civils de Québec et Trois-Rivières; relevés hebdomadaires des bureaux d'enregistrement de Trois-Rivières et Sherbrooke jusque dans le bas du fleuve; mouvement de la construction dans tout le district; informations précises sur les faillites du Dominion et sur les changements commerciaux dans la Province de Québec; ventes de propriétés ou de fonds de commerce en perspectives; chronique de la navigation; marchés de gros et détails, etc.

Chronique spéciale de Trois-Rivières toutes les semaines.

BARTHE & THOMPSON

EDITEURS-PROPRIETAIRES

LE MAGASIN DE CHAUSSURES

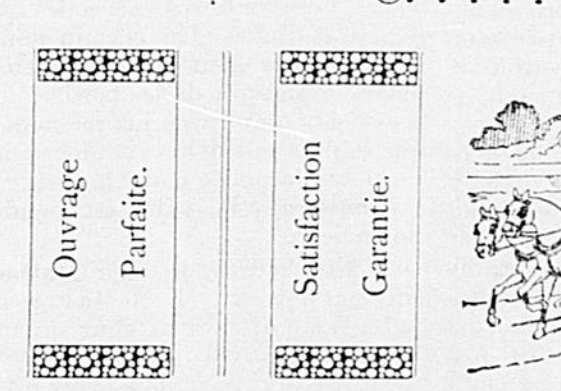
le plus assorti du District.....

AU BON MARCHÉ

30 RUE DES FORGES

JAS. TEBBUTT, PROPRIETAIRE

Chaussures élégantes pour hommes, femmes et enfants.



G. I. BARTHE

AVOCAT, C. R.

BUREAU ET RESIDENCE 42 RUE DU FLEUVE

TROIS-RIVIERES

M. Barthe suivra toutes les Cours à Trois-Rivières, ainsi que les Cours de Révision et d'appel. Par son expérience au Criminel, il espère obtenir sa part de patronage public.

Au Public

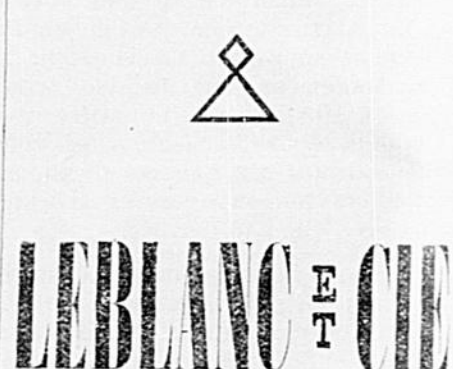
Nous prions ceux à qui nous adressons ce Numéro de L'INDÉPENDANCE CANADIENNE et qui ne voudront pas s'abonner au minimum prix de \$1.00 par année, de le renvoyer avec leur adresse écrite comme suit: REFUSÉ PAR (LE NOM) (LA RÉSIDENCE).

Nous espérons qu'on aura l'obligeance de se rendre à notre demande, afin de nous permettre de savoir, au juste, quel sera notre tirage, et mettre nos listes d'abonnés imprimés au net.

ON DEMANDE

Dans chaque localité des agents tant pour l'abonnement que pour les annonces et ouvrages d'imprimerie. S'adresser par lettre ou personnellement au bureau d'affaires de L'Indépendance Canadienne, No 44, rue du Fleuve, Trois-Rivières.

Nous annoncerons dans notre prochain numéro une bonne nouvelle pour nos abonnés et nos lecteurs en général.....



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES

No 30 RUE ST-GABRIEL

MONTREAL

SPECIALITES

OUVRAGE COMMERCIAL

No 30 Rue St. Gabriel

MONTREAL